



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE





**« RESEAU REGIONAL DE PRISE EN COMPTE DE LA  
SOUFFRANCE PSYCHOSOCIALE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS »**

**ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES DE  
BOURGOGNE**



**NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET**



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>





# INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°2 lancé en 2010 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

<b>THÉMATIQUE</b> Numéro du projet AP2_060
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>
<b>Titre :</b> Réseau régional de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans
<b>Objectifs initiaux :</b> Prendre en compte la souffrance psychosociale des jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, pour lever le frein qu'elle constitue à la réalisation de leur parcours
<b>Public(s) cible(s) :</b> Jeunes accompagnés par les Missions Locales présentant les caractéristiques suivantes : isolement et solitude, mal être et souffrance envahissant l'entretien, répétition d'échecs, agirs auto-violents, agirs violents, troubles post-traumatiques, troubles semblant relever de la psychiatrie
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b> Intervention de psychologues au sein de 14 Missions Locales de Bourgogne pour un soutien individuel des jeunes, leur accompagnement (le cas échéant vers des services de soin et de prise en charge), une meilleure compréhension des jeunes par les conseillers des Missions Locales
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Nevers Sud Nivernais, Nivernais Morvan, Arrondissement de Dijon, Arrondissement de Beaune, Marches de Bourgogne, Autunois, Chalonnais, Charolais, Le Creusot/Montceau, Louhannais, Mâconnais, Auxerrois, Sénonais, Tonnerrois et Avalonnais
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> intégration d'une pratique clinique à l'accompagnement des conseillers, renforcement dans l'accompagnement individuel, du soutien individuel de la réassurance pour les jeunes
<b>Partenaires techniques opérationnels :</b> (1) Partenaires initialement visés dans la convention : les Missions Locales des territoires d'expérimentation, les Missions Locales constituant la cohorte témoin, les établissements hospitaliers et l'association EAC en Côte d'Or (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : idem
<b>Partenaires financiers (786 832 €):</b> Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, ARS, DIRECCTE
<b>Durée de l'expérimentation :</b> (1) Durée initiale : 36 mois (2) Durée effective : idem
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure :</b> Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne <b>Type de structure :</b> association
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure :</b> Fernando Bertolotto <b>Type de structure :</b> travailleur indépendant, sociologue en santé publique



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

## Contenu

<b>A.</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>B.</b>	<b>Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation</b>	<b>5</b>
a)	Objectifs de l'expérimentation	5
b)	Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)	5
I.	Public visé	5
II.	Bénéficiaires directs	5
III.	Bénéficiaires indirects	8
<b>C.</b>	<b>Déroulement de l'expérimentation</b>	<b>9</b>
a)	Actions mises en œuvre	9
I.	L'intervention des psychologues au sein des 14 Missions Locales parties prenantes	9
II.	La coordination régionale du réseau	12
III.	Actions relevant de l'expérimentation	14
b)	Partenariats	15
I.	Partenaires opérationnels	15
II.	Partenaires financiers	16
c)	Pilotage de l'expérimentation	17
d)	Difficultés rencontrées	17
I.	Turn-over des psychologues mis à disposition	17
II.	Mobilisation des partenaires institutionnels	17
III.	Portage par une association en Côte d'Or	17
<b>D.</b>	<b>Enseignements généraux de l'expérimentation</b>	<b>18</b>
a)	Modélisation du dispositif expérimenté	18
I.	Mise à disposition et intervention des psychologues au sein des Missions Locales du réseau	18
II.	L'intervention des psychologues en Mission Locale	18
III.	Coordination régionale du dispositif	19
b)	Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	19
I.	Public visé	19
II.	Actions menées dans le cadre du dispositif	20
III.	Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance	20
IV.	Impacts sur la structure	21
<b>E.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>21</b>

## Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- Tableau 1 sur les publics
- Tableau 2 sur les actions
- Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation
- Tableau 4 sur l'exécution financière

## **A. Introduction**

Cette note de restitution a pour objectif de présenter l'expérimentation « Réseau régional de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans » portée par l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne.

## **B. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation**

### ***a) Objectifs de l'expérimentation***

Cette expérimentation vise à prendre en compte la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans en parcours d'insertion sociale et professionnelle, accompagnés par les Missions Locales, pour lever le frein qu'elle constitue à la réalisation de leur parcours.

Les objectifs spécifiques de cette action sont les suivants :

- Contribuer par la prise en charge de la souffrance psychologique des jeunes à débloquer leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle
- Améliorer l'accès de cette population à la prévention et aux soins en santé mentale
- Intégrer la prise en charge de la souffrance psychologique des jeunes dans les pratiques d'accompagnement des professionnels et l'offre de service des Missions Locales, et favoriser le travail en réseau

### ***b) Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)***

#### **I. Public visé**

Le public visé est celui des jeunes accompagnés par les Missions Locales, notamment dans le programme CIVIS, présentant les caractéristiques suivantes :

- isolement, solitude,
- mal être et souffrance envahissant l'entretien,
- contexte familial problématique,
- répétition d'échecs,
- agirs auto violents,
- agirs violents,
- troubles posts traumatiques,
- troubles semblant relever de la psychiatrie,
- problématique ponctuelle en lien avec la vie professionnelle,
- problématique ponctuelle en lien avec la vie personnelle.

Les jeunes concernés ne sont pas pour la plupart en capacité de faire une démarche autonome vers un soutien psychologique dans le cadre du droit commun.

#### **II. Bénéficiaires directs**

2 209 jeunes ont été des bénéficiaires directs de l'action entre juillet 2010 et juin 2013, soit 5.72% des 38 564 jeunes en premier accueil sur la période.

Estimation initiale : 400 jeunes bénéficiaires

## i. Statistiques descriptives

**Restitution du porteur de projet**  
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation  
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP2_060	Nom de la structure porteuse de projet	ARML Bourgogne					
				Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>								
Jeunes	555	673	981	2209	1461			
Adultes	0	0	0	0	0			
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>555</b>	<b>673</b>	<b>981</b>	<b>2209</b>	<b>1461</b>			

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>		
<b>1. Jeunes</b>		
<b>Âge</b>		
Moins de 6 ans		0
6-10 ans		0
10-16 ans		0
16-18 ans		133
18-25 ans		2076
Autres : (préciser)		0
Autres : (préciser)		0
<b>Situation</b>		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : <i>contrat en alternance</i>		
Autres : <i>formation</i>		
<b>Niveau de formation</b>		
Infra V		756
Niveau V		901
Niveau IV		466
Niveau III		54
Niveau II		28
Niveau I		4
<b>Sexe</b>		
Filles		1421
Garçons		788
<b>2. Adultes</b>		
<b>Qualité</b>		
Parents		0
Enseignants		0
Conseillers d'orientation-psychologues		0
Conseillers principaux d'éducation		0
Conseillers d'insertion professionnelle		0
Animateurs		0
Éducateurs spécialisés		0
Autres : (préciser)		0
Autres : (préciser)		0

		Réalisation
<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>		
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML		Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>		
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)		Régionale
Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)		
Régionale (une seule région)		
Inter-régionale (2 et 3 régions)		
Nationale (plus de 3 régions) ?		
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politiques de la ville ?</b>		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville		Oui, une partie de mon territoire
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville		
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politiques de la ville		

Remarques
<p>Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif = jeunes ne bénéficiant plus de l'accompagnement soit parce que le travail avec le psychologue est terminé soit parce que le jeune a abandonné. Ces données ne peuvent être extraites du système d'information national Parcours 3. Elles sont issues des déclarations des psychologues dans le cadre des fiches cliniques.</p>

## Principales caractéristiques des jeunes accompagnés par les psychologues de 2010 à 2013

	Peu ou pas qualifiés : Niveau VI, Vbis, V non diplômés	Niveau V ou plus : (CAP- BEP, niveau baccalauréat et supérieur)	Ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>53,8%</b>	<b>46,2%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Sexe</b>			
Homme	62,98%	37,02%	100,0%
Femme	48,5%	51,5%	100,0%
<b>Type d'hébergement</b>			
Hébergé par parents ou famille	55,6%	50,8%	53,4%
Logement autonome*	30,4%	38,5%	34,1%
Logement temporaire**	11,2%	9,2%	10,3%
Foyer FJT	1,9%	1,2%	1,6%
Sans hébergement	0,9%	0,3%	0,6%
<b>Situation familiale</b>			
Célibataire	89,1%	86,6%	87,9%
Marié, pacsé, vie maritale	9,4%	12,1%	10,6%
Séparé, divorcé, veuf	1,4%	1,2%	1,3%
<b>Nationalité</b>			
Française	95,6%	98,1%	96,8%
<b>Zone d'habitation</b>			
ZUS	11,8%	9,6%	10,8%
Zone de redynamisation rurale (ZRR)	24,0%	23,7%	23,9%
<b>Mobilité</b>			
Automobile	9,8%	39,6%	23,5%
Motocyclette, mobylette ou scooter	11,1%	6,3%	8,9%
Permis B	14,7%	48,8%	30,4%

Source : Parcours 3 19/09/2013

\*logement autonome : regroupe les catégories d'hébergement « hébergement nomade » et « hébergement autonome »

\*\*logement temporaire : regroupe les catégories « CHRS », « autre foyer », « autre », « hébergé par amis », « hôtel »

### ii. Analyse qualitative

#### Typologie des bénéficiaires directs par rapport au public habituel :

Si l'on compare la typologie des bénéficiaires directs par rapport à la typologie générale du public accueilli et accompagné par les Missions Locales (Jeunes en premier accueil), on peut faire les constats suivants :

- Les jeunes femmes sont surreprésentées dans le public des bénéficiaires directs (64%) ;
- Les jeunes bénéficiaires dont le niveau de qualification est inférieur au niveau IV (bac) représentent 75% des bénéficiaires. C'est 14% de plus que les jeunes accueillis par les Missions Locales ;
- Les jeunes bénéficiaires directs sont plus nombreux à bénéficier d'un logement autonome que les jeunes en 1<sup>er</sup> accueil ;
- Les jeunes bénéficiaires directs résident davantage en zones prioritaires que les jeunes en 1<sup>er</sup> accueil (ZUS et ZRR) ;
- Ils sont moins nombreux à être titulaires du permis B que les jeunes en 1<sup>er</sup> accueil.

On constate donc que cette expérimentation touche un public rencontrant davantage de difficultés que les jeunes en 1<sup>er</sup> accueil.

#### Comparaison des jeunes bénéficiaires par rapport aux jeunes en 1<sup>er</sup> accueil

	Jeunes bénéficiaires de 2010 à 2013	Jeunes en premier accueil de 2010 à 2013
Nombre de jeunes	2 209	38 564
% de 18-25 ans	93,97%	80,04%
% de femmes	64,32%	51,22%
Niveau inférieur au niveau IV	75,01%	61,88%

#### Repérage des bénéficiaires directs :

Le repérage des jeunes bénéficiaires peut se faire de différentes manières.

Les conseillers en charge de l'accompagnement individuel des jeunes peuvent leur proposer de rencontrer le psychologue de la Mission Locale. Cette proposition intervient quand le conseiller constate un mal-être, qui peut se traduire par différents types d'attitudes, et qui rend difficile voire bloque la mise en œuvre d'un parcours ou même en amont la construction du projet.

Cette proposition peut être faite également par un partenaire de la Mission Locale, en lien avec le conseiller.

Les jeunes peuvent aussi être à l'initiative de la demande en ayant pris connaissance de ce service sur la plaquette de communication disponible à l'accueil des Missions Locales.

Des actions collectives peuvent également être organisées dans les Missions Locales pour informer les jeunes sur le dispositif, et dédramatiser l'orientation vers un psychologue : information débat sur le rôle du psychologue, information santé au travail, structure d'appui sur la santé mentale et physique, film/débat sur les grossesses précoces, information collective bilan santé jeunes, atelier petit déjeuner etc.

Ce mode de repérage n'a pas été impacté par le caractère expérimental du projet. Il s'agit là de méthodes et outils utilisés classiquement sur d'autres dispositifs.

### **III. Bénéficiaires indirects**

Les bénéficiaires indirects sont :

- Les professionnels du réseau régional qui ne sont pas directement impliqués dans le projet (personnels hors psychologues et directeurs) ;
- Les jeunes qui ont été orientés vers les psychologues mais n'ont pas souhaité suivre cette orientation ;
- Les jeunes accueillis et accompagnés par les Missions Locales qui n'ont ni été suivis ni orientés vers les psychologues ;
- Les partenaires extérieurs directement liés aux activités du réseau (cf. infra) ;
- Les partenaires extérieurs indirects.



Erreur ! Liaison incorrecte.

## C. Déroulement de l'expérimentation

### a) Actions mises en œuvre

#### I. L'intervention des psychologues au sein des 14 Missions Locales parties prenantes

##### i. Mise à disposition des psychologues

Le fonctionnement retenu pour l'intervention des psychologues en Mission Locale est celui de la mise à disposition (Centres Hospitaliers et associations employeurs).

Cette mise à disposition est encadrée par une convention tripartite renouvelée tous les 6 mois, et rappelant les engagements de chaque partie (Assor, Mission Locale et employeurs mettant à disposition).

Les 14 territoires retenus pour l'expérimentation sont les bassins d'emploi de Nevers sud Nivernais, Nivernais Morvan, Agglomération dijonnaise, Pays beaunois, Marches de Bourgogne, Auxerrois, Sénonais, Tonnerre-Avallon, Louhannais, Charolais, Creusot Montceau, Chalonnais, Mâconnais et Autunois.

##### ii. Repérage et orientation des jeunes

2 827 jeunes sont orientés de 2010 à 2013.

En 2012, 64,5% des jeunes acceptaient l'accompagnement par un psychologue après la proposition d'un conseiller.

*Ressources mobilisées* : les équipes des Missions Locales parties prenantes et les psychologues

##### iii. Accompagnement des jeunes par les psychologues

Les psychologues mis à disposition n'ont pas vocation à proposer une prise en charge thérapeutique, ils œuvrent dans le champ de la prévention.

La gratuité, la proximité, ainsi que l'intégration de l'intervention du psychologue dans l'accompagnement réalisé par la Mission Locale favorise l'accessibilité de ce service, et permet de répondre à l'objectif de développement de l'accès de ce public aux soins. Le fait que le psychologue intervienne au sein de la Mission Locale permet de dédramatiser la démarche.

Lorsque le jeune accepte l'orientation proposée par son conseiller, le psychologue reçoit le jeune en entretien individuel (durée moyenne de 50 minutes).

En 2012, les principales raisons d'orientation vers le psychologue sont les suivantes :

- Contexte familial problématique (48,94%)
- Mal être et souffrance envahissant l'entretien (47,26%)

- Isolement solitude (35,26%)
- Répétition d'échecs (29,94%)
- Problématique ponctuelle en lien avec la vie professionnelle (28,42%)

Le taux de réalisation des rendez-vous est en moyenne de 68%. Pour lutter contre l'absentéisme aux rendez-vous, les psychologues, comme les conseillers, pratiquent la relance bienveillante (par mail et téléphone).

Des ateliers collectifs peuvent également être organisés : protolangage, petit déjeuner pour lutter contre l'isolement des jeunes, groupes jeunes/parents, simulation d'entretiens d'embauche, atelier santé avec jeu de société autour de la nutrition.

Concernant la durée moyenne de l'accompagnement, on observe que 56% des jeunes sont suivis pour une durée inférieure ou égale à 1 mois. Les accompagnements de plus de 6 mois représentent en moyenne chaque année 15%.

#### Durée de l'accompagnement des jeunes

	2011	2012
Intervention ponctuelle	35,31%	32,67%
Jusque 1 mois	17,34%	23,71%
De 1 mois à 2 mois	16,07%	14,13%
De 2 mois à 6 mois	16,28%	14,29%
Plus de 6 mois	15,01%	15,20%

Source : bilans d'activité des psychologues de 2011 et 2012

Le service proposé par l'expérimentation est donc bien destiné à débloquer les situations des jeunes bénéficiaires et relève donc bien de la prévention.

Des difficultés peuvent être observées par les psychologues en cours de suivi, qui freinent une prise en charge optimale de la situation du jeune. En 2012, les principales difficultés recensées sont :

- La résistance du jeune (41,03%) ;
- Son sentiment d'être en capacité d'agir pour la surmonter (28,27%) ;
- Sa capacité à verbaliser sa souffrance (22,95%).

L'accompagnement proposé par les psychologues est intégré à l'accompagnement réalisé par le conseiller et, en transparence avec le jeune, le psychologue fait un retour au conseiller. L'objet de cet échange est de mieux adapter les propositions faites au jeune, en fonction de sa capacité de socialisation, de ses freins, de sa mobilité... L'échange ne porte pas sur l'intimité et la vie personnelle du jeune, mais sur ces besoins spécifiques en termes d'accompagnement et de dispositifs.

Le référent du jeune et de son accompagnement demeure le conseiller du jeune, et tout l'accompagnement du psychologue est étroitement articulé à l'accompagnement du conseiller.

*Ressources mobilisées* : les psychologues mis à disposition.

#### iv. Animation de réseaux locaux partenariaux et intégration de l'accompagnement clinique dans un accompagnement global cohérent

##### Réseaux locaux partenariaux :

L'animation d'un réseau local est primordiale pour permettre d'apporter une réponse rapide et de proximité aux jeunes bénéficiaires. Ce maillage permet de faciliter leur prise en charge par d'autres structures, et répond ainsi à l'objectif d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins des jeunes.

Les psychologues orientent les jeunes concernés vers des services de prévention et de soins de droit commun (santé et social), et œuvrent pour le maintien du lien en cas de prise en charge thérapeutique. Cela permet d'éviter les ruptures dans le soutien. Les psychologues ainsi que les conseillers accompagnent les jeunes bénéficiaires dans leurs démarches, n'hésitant pas à les accompagner y compris physiquement.

Si la mise en lien vers les services de soins n'est pas possible immédiatement, ils investissent le temps intermédiaire pour la préparer avec le jeune.

Les partenaires concernés sont : les CHS et services psychiatrie et pédopsychiatrie des CH, les CMP, les associations et services de prévention, les centres de planification et de dépistage, les maisons du handicap, les Centres d'examen de santé, la Maison des Adolescents, les organismes de formation, les centres d'hébergement, les centres éducatifs, les CCAS, les CMS, les ESAT...

Entre 2010 et 2012, 585 orientations ont été recommandées aux jeunes par les psychologues, 62% d'entre elles ont été réalisées. Les psychologues mis à disposition ont participé depuis 2010 à plus de 372 séances collectives animées par un conseiller ou un partenaire.

> Orientations vers les partenaires santé depuis 2010 : 478 orientations prescrites, 59% de réalisation.

#### Principaux partenaires santé des psychologues en 2012

	Nb d'orientations	Nb de réalisations	% de réalisation par rapport aux orientations
CMP CMPP CH	164	86	52,44%
Médecins traitants	75	52	69,33%
Services spécialisés : toxicomanie, alcoologie	40	27	67,50%
Thérapeutes libéraux	37	17	45,95%

Source : bilans d'activité des psychologues de 2010 à 2012

> Orientations vers les partenaires sociaux depuis 2010 : 107 orientations prescrites, 73% de réalisation.

#### Principaux partenaires sociaux des psychologues en 2012

	Nb d'orientations	Nb de réalisations	% de réalisation par rapport aux orientations
Centre Social	31	22	70,97%
CMS et assistantes sociales	25	21	84,00%

Source : bilans d'activité des psychologues de 2010 à 2012

#### Intégration de la pratique clinique dans l'accompagnement global proposé par les Missions Locales :

Concernant l'intégration de la pratique clinique dans l'accompagnement relevant de l'approche globale des Missions Locales, celle-ci est déterminante pour enrichir la réflexion sur les pratiques des conseillers, et permettre une meilleure compréhension des potentialités et des freins des jeunes, afin d'adapter les propositions.

Ces temps d'échange sont nombreux : de 2010 à 2012, 3 613 rendez-vous individuels entre les psychologues et les conseillers des Missions Locales ont été consacrés à des situations de jeunes (orientés et accompagnés).

Des séances d'information « formation sensibilisation » sont organisées par les psychologues tous les ans selon les besoins à destination des équipes des Missions Locales.

*Ressources mobilisées* : les psychologues, les directions et équipes des Missions Locales parties prenantes.

## **II. La coordination régionale du réseau**

### **i. Participation au recrutement et accompagnement à la prise de fonction des psychologues**

Tel que mentionné dans les conventions tripartites liant les Missions Locales, l'Assor et les Centres Hospitaliers et associations employeurs, l'Assor participe au recrutement des psychologues mis à disposition. L'Assor valide avec les Missions Locales le planning de chaque psychologue.

Une fiche de poste régionale a ainsi été élaborée par l'Assor, en lien avec le référent métier de l'expérimentation.

L'Assor accompagne également les psychologues dans leur prise de poste : un dossier d'accueil a été constitué par l'Assor afin de faciliter leur intégration dans le projet.

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- Coordonnées des psychologues du réseau ;
- Plannings des psychologues du réseau ;
- Guide de saisie dans Parcours 3 des Mises En Relation (MER) ;
- Guide de saisie des fiches cliniques ;
- Fiches cliniques 1 et 2 ;
- Compte-rendu des formations.

*Ressources mobilisées* : l'animatrice régionale, l'assistante du réseau santé, l'assistante de direction de l'Assor, le référent métier.

### **ii. Animation régionale sur la pratique professionnelle spécifique de l'intervention du psychologue en Mission Locale**

L'Assor est en charge de la coordination de la formation et de la mutualisation des pratiques des psychologues du réseau : planning et organisation logistique des réunions d'échanges de pratiques, organisation pédagogique et logistique des formations.

#### Réunions d'échanges de pratiques entre psychologues entre 2010 et 2013:

- au niveau départemental : 60 réunions
- au niveau régional : 14 réunions

Ces réunions permettent aux psychologues d'échanger sur leurs pratiques (études de cas cliniques notamment), et sont un espace de parole informel important pour le réseau, notamment pour appuyer les psychologues récemment intégrés.

#### Formation continue des psychologues entre 2010 et 2013:

L'Assor, en partenariat avec l'Université Lyon II et le référent métier du réseau, ont construit une offre de formation spécifique dédiée à la pratique en Mission Locale. Neuf journées de formation ont été organisées depuis 2010 sur les thèmes suivants :

- Histoire des Missions Locales, émergence de la question de la souffrance et du mal-être, identification des jeunes ;
- Lien social contemporain, questions éthiques et déontologie ;
- Soutien aux équipes, écoute des jeunes et partenariat ;

- Soutien aux conseillers, soutien et développement du partenariat local, écoute et soutien aux jeunes ;
- Approche institutionnelle ;
- Question du narcissisme et de la réflexivité ;
- Soutien aux jeunes par les psychologues : clinique individuelle et clinique groupale ;
- Travail clinique avec les conseillers : clinique individuelle et clinique groupale ;
- Question du travail partenarial sur un territoire et de la construction de réseaux.

*Ressources mobilisées* : l'animatrice régionale, l'assistante du réseau santé et l'assistante de direction de l'Assor, le référent métier et les services de l'Université Lyon II.

### **iii. Coordination de la communication**

L'Assor anime la communication sur le dispositif auprès des jeunes et des partenaires.

#### Communication auprès des jeunes :

- Plaquette d'information réalisée par l'animation régionale sur les rôles des psychologues disponible en point d'accueil

#### Communication externe :

- Communication sur le site Internet de l'Assor ;
- Plaquette de communication institutionnelle initiée en 2011 afin de promouvoir le rôle des psychologues en Mission Locale et explication de l'évaluation en cours ;
- Article sur le dispositif dans le rapport d'activité annuel de l'Assor ;
- Communication dans les instances régionales (jeunesse, santé, emploi) : SPER, CORIJ, Comité Régional pour l'Insertion des Jeunes, Assemblées Générales, COPIL de la plateforme d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne, COPIL PRAPS etc. ;
- Communication lors de rencontres et séminaires nationaux : participation de l'animatrice régionale, de plusieurs psychologues et de référents santé à un séminaire organisé par la FNARS en février 2011, participation de l'animatrice régionale et de l'assistante réseau santé au colloque de la Ligue Française pour la Santé Mentale en décembre 2011, présentation du dispositif au séminaire "Bien-être, mal-être des jeunes en insertion" organisé par le réseau des Missions Locales du Nord-Pas de Calais en décembre 2012 ;
- Publication d'articles : lettre du CORES de septembre 2010, Plateforme d'Observatoire Sanitaire et Sociale en septembre 2011, Nouvel Observateur édition Bourgogne de juillet 2012, Lettre d'info du CNML d'avril 2013.

*Ressources mobilisées* : l'animatrice régionale, l'assistante du réseau santé et l'assistante de direction de l'Assor.

### **iv. Coordination des instances de pilotage régionales**

L'Assor assure la coordination des instances de pilotage du projet :

- Réunions mensuelles de directeurs : points réguliers en fonction de l'actualité du projet ;
- Comités de pilotage politiques réunissant le président de l'ASSOR, les établissements employeurs, l'ARS, la DIRECCTE, la DRJSCS, tous les présidents et directeurs des Missions Locales : 4 comités se sont tenus entre 2010 et 2013.

*Ressources mobilisées* : l'animatrice régionale, les directeurs et partenaires cités supra.

### **v. Gestion administrative et financière du projet**

L'Assor assure la gestion administrative et financière du projet. Elle comprend :

- Conventonnement avec les Missions Locales et partenaires employeurs ;

- Demandes de subventions et bilans auprès des partenaires financiers ;
- Recueil et rédaction du bilan annuel d'activités des psychologues ;
- Gestion budgétaire et comptable du dispositif ;
- Suivi des plannings des psychologues.

*Ressources mobilisées* : l'animatrice régionale et l'assistante de direction de l'Assor.

#### **vi. Gestion du système d'information Parcours 3**

L'Assor assure la coordination régionale des données saisies et des statistiques issus du système d'information des Missions Locales Parcours 3.

Chaque psychologue doit en effet renseigner sur Parcours 3 des données relatives aux Mises En Relations (MER), permettant de faire le suivi statistique du dispositif. Ces données respectent le Code de Déontologie des Psychologues de février 2012 et ont été validées par la CNIL : secret professionnel, information faite aux bénéficiaires de la saisie de données les concernant, données saisies ne concernant pas des données cliniques, etc.

Un guide de saisie sur Parcours 3 à destination des psychologues a ainsi été créé par l'Assor, et des tableaux de bord mensuels régionaux sont édités.

*Ressources mobilisées* : l'assistante du réseau santé, le chargé de mission Système d'Information de l'Assor, les psychologues et référents Parcours 3 des Missions Locales pour la saisie et la vérification des données.

### **III. Actions relevant de l'expérimentation**

#### **i. Coordination des instances de pilotages de l'évaluation**

L'Assor assure, en lien avec les évaluateurs et le référent métier, la coordination des instances de pilotage de l'évaluation :

- Réunions mensuelles de directeurs : points réguliers sur l'évaluation, ses outils et son impact sur le déroulement du projet ;
- Comité de pilotage de l'évaluation animé par l'équipe d'évaluateurs et réunissant les directeurs, le référent métier, les psychologues, l'équipe de l'Assor : 5 comités depuis 2010 ;
- Réunion de restitution des 1<sup>ers</sup> éléments de conclusion du rapport final des évaluateurs le 17 mai 2013.

*Ressources mobilisées* : l'animatrice régionale, l'assistante du réseau santé, les psychologues et directeurs des Missions Locales, les évaluateurs, le référent métier.

#### **ii. Appui à la mise en œuvre de l'évaluation**

L'Assor s'est chargée de :

- de relayer les demandes des évaluateurs auprès des équipes (deuxième vague entretiens semi-directifs par exemple) et de coordonner l'articulation entre les évaluateurs et les Missions Locales participantes (directeurs et psychologues) ;
- de recueillir les données régionales (fiches cliniques) auprès de chaque psychologue en vue de réaliser les matrices ;

- de fournir des requêtes Parcours 3 à la demande de l'équipe d'évaluateurs ;
- de reconstituer la cohorte 2012 ;
- de réaliser les matrices de données de la cohorte de 2010, 2011 et 2012. Ces matrices permettent aux évaluateurs d'effectuer une comparaison des données sur les 3 années.

*Ressources mobilisées* : l'animatrice régionale, l'assistante du réseau santé, les psychologues et directeurs des Missions Locales, les évaluateurs, le référent métier.

### iii. Impacts de l'évaluation sur le projet

L'évaluation a eu plusieurs impacts sur le projet :

- Charge de travail importante des psychologues et de l'association régionale : saisie des fiches cliniques, reconstitution de la cohorte 2012, réalisation des matrices chaque année.
- Tensions au sein du réseau au sujet des données (cliniques et statistiques) transmises dans le cadre de l'évaluation : malgré le respect du code de déontologie des psychologues, des données demandées et la validation par la CNIL, des données saisies dans le système d'information des Missions Locales, ce sujet a été vecteur de tensions au sein du réseau. Un travail de pédagogie a été nécessaire afin de rassurer les psychologues sur l'accessibilité et l'utilisation de ces données. Mais cela a indéniablement perturbé le fonctionnement du dispositif.

## b) Partenariats

### I. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
14 Missions Locales de Bourgogne	Missions Locales	Intégration des psychologues dans leurs équipes, participation au pilotage et à l'évaluation, animation des partenariats locaux
EAC	Association, Dijon	Etablissement employeur des psychologues de Côte d'Or
Etablissements Public Hospitaliers	Centres hospitaliers	Etablissements employeurs des psychologues de Saône et Loire, Nièvre et Yonne

Partenaires locaux de la santé	Cf. infra	Intégration dans les réseaux locaux afin de prendre le relais de l'espace de prévention proposé par l'expérimentation
Partenaires locaux du social	Cf. infra	Intégration dans les réseaux locaux afin de prendre le relais de l'espace de prévention proposé par l'expérimentation

### Les partenaires locaux en 2012

> En Côte d'Or : équipe de la MDPH, Association Pour Parler, CH Beaune, CMP Seurre, IREPS, ESAT, Foyer/Résidence sociales, médecins, professionnels de la santé, lycées, alcool assistance, communauté de communes, Adosphère, assistantes sociales, ASF, CHS La Chartreuse, psychiatre, CPE collèges, centre sociaux culturels et de loisirs, travailleurs sociaux, sage-femme-coordinatrice du centre périnatal de proximité en milieu rural, SEDAP Dijon, CMP Dijon, psychologue du foyer La vie au grand air (Jura), Association Solidarité Femme, SAVS

> En Saône et Loire : Atelier Santé Ville, acteurs sociaux, acteurs médicaux, équipe du CHS, Equipe mobile de précarité psychique (EMPP), psychologues libéraux, ANPAA, SDIT, CMP, CHS Sevrey, Mairie Autun, CPE collèges, gendarmerie, CMS, CAF, association familiale, PJJ, PIJ, MSA, Sauvegarde 71, Lutiléa, Association Le Pont, Abri Hivernal (centre d'hébergement d'urgence), Accompagnateurs IRFA (centre de formation), maison de l'adolescent du Mâconnais, professionnels du réseau parentalité, CMP, REAP, CIO, Pôle Emploi, REMS Le Creusot, agent de santé du Conseil Général, Centre Social La Chanaye, FNARS

> Dans l'Yonne : CMP, CPAM, ANPAA, PASS Psy, structures médico-sociales, CES, Formateurs de la PAQ, CFA, les ateliers de la vivre (psychologues), assistantes sociales du Conseil Général, PJJ, sage-femme

> Pour la Nièvre : CMP, ANPAA, Groupe PEP'S (partage écoute partenaire santé), CH de Nevers

L'enquête réalisée par les évaluateurs en 2012 a montré que les partenaires considéraient que le service proposé est un atout majeur pour l'accès à la prévention et aux soins du public visé (proximité, immédiateté, intégration de la proposition dans l'offre de services des Missions Locales).

Toutefois, certaines difficultés ont été rencontrées sur cet axe du projet. Elles sont en partie liées à la mise à disposition sur un temps partiel des psychologues, ainsi qu'au turn-over de ces derniers.

La dimension expérimentale de l'action a ainsi directement impacté le projet, notamment du fait de la difficile mobilisation dans la durée des psychologues (contrats à durée déterminée, incertitude sur la pérennisation du dispositif).

## II. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
ARS	49.93%
DIRECCTE	27.70%
FEJ	22.35%



Lors du comité de pilotage politique du 17 mai 2013, auquel participaient les représentants des financeurs du projet (ARS et DIRECCTE), la question de la pérennisation du dispositif a été abordée. Il est convenu qu'une réunion de travail entre l'Assor, l'ARS et la DIRECCTE soit organisée à l'automne 2013 afin de voir si le dispositif peut être pérennisé, et de quelle manière.

### ***c) Pilotage de l'expérimentation***

Comme décrit supra, le pilotage de l'expérimentation s'est déroulé dans le cadre de plusieurs instances :

- Pilotage du projet : réunions mensuelles de directeurs, comités de pilotage politique (4 depuis 2010)
- Pilotage de l'évaluation : comités de pilotage de l'évaluation (5 depuis 2010), réunion de restitution des 1ers éléments de conclusion du rapport final en mai 2013.

### ***d) Difficultés rencontrées***

#### **I. Turn-over des psychologues mis à disposition**

Le turn-over des psychologues a été l'une des principales difficultés rencontrées lors de toute l'expérimentation. La fiche de poste régionale a été créée afin de respecter la cohérence des parcours des psychologues lors du recrutement. Au total, 28 psychologues ont été recrutés depuis l'émergence du projet, dont 15 remplacements. Ce turn-over peut s'expliquer par la faible stabilité des contrats des psychologues (CDD, renouvellement des conventions tripartites tous les 6 mois).

#### **II. Mobilisation des partenaires institutionnels**

Il a été difficile de réunir le comité de pilotage politique de l'action. D'autres modes de collaboration ont ainsi été mis en place pour informer les partenaires des avancées du projet : participation aux travaux et commissions dans le domaine de la santé des jeunes (PRAPS, Conseil scientifique de la Plate-forme de l'observation sociale et sanitaire etc.), réalisation des bilans annuels notamment.

#### **III. Portage par une association en Côte d'Or**

Le portage des postes de psychologues par une association en Côte d'Or diffère du fonctionnement mis en place dans les autres départements (Centres Hospitaliers).

Ce portage spécifique a entraîné des difficultés, notamment en termes de précarisation des postes et gestion de la facturation des traitements des psychologues.

Par ailleurs, l'association partenaire s'est désengagée du projet à compter de juillet 2013.

Le manque de lisibilité sur la pérennisation du dispositif au-delà de 2013 (cf. supra) a amené l'association régionale à proposer une solution alternative qui est celle du portage des trois contrats concernés par l'Assor.

La réflexion avec les partenaires financeurs à l'automne 2013 devra également aborder cette question du maintien de cette solution, et/ou d'harmonisation du portage sur l'ensemble des départements de la région.

## **D. Enseignements généraux de l'expérimentation**

### **a) Modélisation du dispositif expérimenté**

Le dispositif expérimenté de 2010 à 2013 pourrait être répliqué hors de tout cadre expérimental tel que décrit ci-dessous.

#### **I. Mise à disposition et intervention des psychologues au sein des Missions Locales du réseau**

##### **i. Le fonctionnement de la mise à disposition**

Cette mise à disposition est encadrée par une convention tripartite, et rappelant les engagements de chaque partie (Assor, Mission Locale et employeurs mettant à disposition les psychologues).

La mise à disposition est faite sur 0.5 ETP.

##### **ii. Une animation régionale sur la pratique professionnelle spécifique de l'intervention du psychologue en Mission Locale**

L'Assor, en lien avec le référent métier, est en charge de l'animation régionale sur la pratique d'intervention du psychologue en Mission Locale :

- Fiche de poste régionale
- Participation aux recrutements
- Accompagnement à la prise de poste (dossier d'accueil)
- Mise en place d'une formation continue des psychologues
- Réunions départementales et régionales d'échanges de pratiques.

#### **II. L'intervention des psychologues en Mission Locale**

##### **i. Accompagnement des jeunes**

Le repérage des jeunes peut se faire de plusieurs manières :

- Par un conseiller en insertion lors d'un entretien individuel
- Par un partenaire qui oriente le jeune vers le dispositif
- Demande autonome du jeune

L'accompagnement par le psychologue, intégré à l'offre de services de la Mission Locale, est gratuit. C'est un service de proximité, qui permet en particulier en milieu rural, de pallier à l'absence de praticiens ou la difficulté d'accès au droit commun.

Ce service de prévention se fait sous la forme d'entretiens individuels. Des interventions groupales sont également réalisées.

L'intégration au sein de la Mission Locale permet de dédramatiser le recours au psychologue, et facilite ainsi l'accès à la prévention du public, qui ne s'orienterait pas forcément vers le droit commun (mobilité, gratuité, attente avant d'avoir un rendez-vous, appréhension etc.)

L'objectif de ce service est d'être un service de prévention, permettant d'orienter le public vers les services de soins et une prise en charge thérapeutique le cas échéant relevant du droit commun.

#### **Schématisation des parcours des jeunes bénéficiaires**

**Erreur ! Liaison incorrecte.**

## **ii. Animation de réseaux locaux partenariaux et intégration de l'accompagnement clinique dans un accompagnement global cohérent**

Le positionnement du dispositif (espace de prévention) rend nécessaire d'animer des réseaux locaux de partenaires, afin d'orienter les jeunes suivis le cas échéant pour une prise en charge thérapeutique.

Des orientations sont également effectuées vers les partenaires du social.

Ces réseaux locaux sont animés et développés par les psychologues, avec l'appui des directions de Mission Locale.

Les psychologues et les conseillers référents du jeune accompagnent le jeune dans cette orientation (lien avec les partenaires sur la situation du jeune concerné, accompagnement dans les démarches etc.).

Le niveau local est le plus pertinent pour ce type de partenariat, permettant au maillage local de répondre le plus efficacement aux besoins des jeunes.

L'intégration de l'accompagnement clinique dans l'accompagnement global proposé par les Missions Locales permet une meilleure prise en compte de la souffrance psychologique des jeunes. Elle est déterminante pour enrichir la réflexion sur les pratiques des conseillers, et permettre une meilleure compréhension des potentialités et des freins des jeunes, afin d'adapter les propositions.

Cette intégration est également une reconnaissance de la prégnance de la souffrance psychosociale chez les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

**Schéma des acteurs du dispositif**

**Erreur ! Liaison incorrecte.**

## **III. Coordination régionale du dispositif**

La coordination régionale du dispositif est assurée par l'association régionale. Elle comprend les axes suivants :

- Participation au recrutement et accompagnement à la prise de fonction des psychologues ;
- Animation régionale sur la pratique professionnelle spécifique de l'intervention du psychologue en Mission Locale ;
- Coordination de la communication ;
- Coordination des instances de pilotage régionales ;
- Gestion administrative et financière du projet ;
- Gestion du système d'information Parcours 3.

### ***b) Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif***

#### **I. Public visé**

Il apparaît que les jeunes en situation de vulnérabilité sociale (recherche d'emploi, sans activité, insertion professionnelle) ont plus de risque de mal-être et de santé que les jeunes actifs.

L'étude de la CETAF en 2010 sur la santé mentale des jeunes disponible au lien suivant ([http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Acteurs/CNML/documentation/sant%C3%A9/20111220\\_synt](http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Acteurs/CNML/documentation/sant%C3%A9/20111220_synt)

[hese\\_same.pdf](#)) montre que, d'après les résultats des deux échelles mesurant la souffrance psychologique (score MH-5 et ADRS), les jeunes en insertion, en recherche d'emploi ou sans activité ont environ 1,5 fois plus de risque d'être en mal-être que les actifs en CDI. Ils ont aussi 1,8 fois plus de risque de déclarer une perception négative de la santé. L'étude indique aussi que la santé des jeunes bénéficiant du CIVIS en termes de mal-être paraît plus préoccupante que celle des autres jeunes de l'enquête.

Cette étude confirme l'utilité de mettre en place des actions spécifiques pour ce type de public, pour qui l'insertion sociale et professionnelle se fait sur un temps plus long du fait de ce mal-être et de cette souffrance psychosociale.

Les résultats des entretiens menés avec des jeunes des cohortes dans le cadre de l'évaluation, ainsi que le compte-rendu de l'enquête menée auprès des professionnels, indiquent que des éléments récurrents attestent d'un renforcement des conditions favorisant l'insertion : plus grande confiance en soi, nouvelle motivation, sentiment de meilleure connaissance de soi et de ses désirs professionnels.

## **II. Actions menées dans le cadre du dispositif**

Le principe de l'intégration des psychologues en Mission Locale, afin d'offrir un espace de prévention aux jeunes en insertion, a été largement démontré dans le cadre de l'expérimentation. Les trois années d'expérimentation ont confirmé que les jeunes viennent du fait que les psychologues sont présents en Mission Locale.

Dans le cadre d'un déploiement hors expérimentation, plusieurs points de vigilance ou améliorations sont à souligner :

- Outils de suivi et de restitution de l'activité des psychologues : la transférabilité des outils développés dans le cadre de l'évaluation semble difficile, du fait de leur lourdeur, et du manque de données qualitatives récoltées via les outils actuels. Une réflexion est à mener afin de définir d'autres outils (fiches cliniques en particulier).
- Conventions avec les employeurs des psychologues : la durée des conventions serait à annualiser, afin d'offrir davantage de stabilité au dispositif. Cela permettrait peut-être d'apporter une solution au turn-over des psychologues.

## **III. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance**

La Bourgogne est aujourd'hui la seule région à bénéficier d'une animation régionale sur l'intervention des psychologues en Mission Locale.

Ce fonctionnement présente plusieurs intérêts :

- Il garantit une harmonisation régionale de ce service (fiche de poste régionale répondant au besoin de définir un référentiel métier, harmonisation des interventions des psychologues) ;
- Il permet d'offrir aux Missions Locales un appui dans l'intégration d'une pratique clinique dans leur accompagnement ;
- Il offre aux psychologues un accompagnement et un soutien dans l'exercice de leurs missions (réunions d'échanges, accompagnement à la prise de poste, formation continue).

Le niveau local a également toute son importance pour offrir un maillage de partenaires locaux permettant de proposer des solutions de proximité aux jeunes.

#### **IV. Impacts sur la structure**

On peut noter les impacts suivants :

- Amélioration des capacités d'accompagnement des jeunes grâce à l'intégration d'une pratique clinique dans l'offre de services des Missions Locales ;
- Meilleure compréhension par les conseillers en insertion des problématiques liées à la souffrance psychosociale des jeunes accompagnés ;
- Soutien aux conseillers dans leurs pratiques et adaptation de leurs propositions ;
- Meilleure prise en compte de la souffrance psychosociale et de sa prégnance dans les parcours des jeunes ;
- Développement du travail interdisciplinaire au sein des équipes de Mission Locale ;
- Développement des partenariats avec les acteurs locaux et régionaux de la santé et de la coordination entre professionnels.

#### **E. Conclusion**

L'expérimentation du dispositif « Réseau régional de la souffrance psychosociale des jeunes » de 2010 à 2013 en Bourgogne a permis de répondre aux objectifs initialement fixés.

Le nombre de bénéficiaires a largement été dépassé, et l'objectif de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans en parcours d'insertion sociale et professionnelle accompagnés par les Missions Locales a été atteint.

Ce dispositif répond à un besoin (cf. étude de la CETAF citée plus haut), et cela est largement démontré par le nombre de jeunes volontairement utilisateurs du service entre 2010 et 2013, ainsi que par la satisfaction des professionnels du réseau et des partenaires.

L'intérêt de l'intégration au sein des Missions Locales est vérifié, permettant d'offrir un espace gratuit, de proximité, dédramatisant le recours aux psychologues, développant ainsi l'accès à la prévention et la prise en charge thérapeutique des jeunes.

Quant à l'impact de cette prise en charge spécifique (intégrée, de proximité, gratuite) sur les parcours d'insertion des jeunes suivis, les statistiques issues des cohortes analysées dans le cadre de l'évaluation ne permettent pas de dégager une conclusion tranchée en matière d'accès à l'emploi ou à la formation. On peut cependant regretter que les évaluateurs n'aient pas choisi dans leur méthodologie de comparer les cohortes de jeunes suivis avec une cohorte de jeunes non suivis et non orientés.

Cependant, les enquêtes réalisées auprès des professionnels et partenaires, ainsi que les bilans annuels des psychologues montrent que cette prise en charge permet de renforcer les compétences psychosociales des jeunes, qui jouent un rôle clé dans leurs parcours.



## Annexes obligatoires à joindre au fichier :

### ➤ Tableau 1 sur les publics

Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation  
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP2_060	Nom de la structure porteuse de projet	ARML Bourgogne		
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>					
Jeunes	555	673	981	2209	1461
Adultes	0	0	0	0	0
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>555</b>	<b>673</b>	<b>981</b>	<b>2209</b>	<b>1461</b>

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>	
<b>1. Jeunes</b>	
<b>Âge</b>	
Moins de 6 ans	0
6-10 ans	0
10-16 ans	0
16-18 ans	133
18-25 ans	2076
Autres : (préciser)	0
Autres : (préciser)	0
<b>Situation</b>	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	
Actifs occupés	
Autres : <i>contrat en alternance</i>	
Autres : formation	
<b>Niveau de formation</b>	
Infra V	756
Niveau V	901
Niveau IV	466
Niveau III	54
Niveau II	28
Niveau I	4
<b>Sexe</b>	
Filles	1421
Garçons	788
<b>2. Adultes</b>	
<b>Qualité</b>	
Parents	0
Enseignants	0
Conseillers d'orientation-psychologues	0
Conseillers principaux d'éducation	0
Conseillers d'insertion professionnelle	0
Animateurs	0
Éducateurs spécialisés	0
Autres : (préciser)	0
Autres : (préciser)	0

Réalisation	
<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>	
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML	
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>	
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)	Régionale
Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)	
Régionale (une seule région)	
Inter-régionale (2 et 3 régions)	
Nationale (plus de 3 régions) ?	
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville	
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	

Remarques
<p>Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif = jeunes ne bénéficiant plus de l'accompagnement soit parce que le travail avec le psychologue est terminé soit parce que le jeune a abandonné. Ces données ne peuvent être extraites du système d'information national Parcours 3. Elles sont issues des déclarations des psychologues dans le cadre des fiches cliniques.</p>

➤ **Tableau 2 sur les actions**

Restitution finale du porteur de projet								
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre								
Numéro du projet	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles		
			Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	du 07/2010 au 09/2010							
2. Mise en œuvre du projet	du 09/2010 au 02/2013							
	<b>L'intervention des psychologues au sein des 14 Missions Locales parties prenantes</b>							
Action n°1	i. Mise à disposition des psychologues ii. Repérage et orientation des jeunes iii. Accompagnement des jeunes par les psychologues iv. Animation de réseaux locaux partenariaux et intégration de l'accompagnement clinique dans un accompagnement global cohérent	36 mois	14	5 ETP en 2010, 5,70 ETP en 2011, 6,40 ETP en 2012 et 6,40 ETP en 2013	psychologues (11 non cadres 3 cadres)			
	<b>La coordination régionale du réseau</b>							
Action n° 2	i. Participation au recrutement et accompagnement à la prise de fonction des psychologues ii. Animation régionale sur la pratique professionnelle spécifique de l'intervention du psychologue en Mission Locale iii. Coordination de la communication vi. Gestion du système d'information Parcours 3 v. Gestion administrative et financière du projet iv. Coordination des instances de pilotage régionales	36 mois	33	* assistante réseau santé : 1 ETP du 01/09 au 31/12/11 puis 0,5 ETP du 01/01/12 au 26/07/13 * animatrice régionale : moyenne de 35 jours par an * référent métier : 5 jours par an * assistante de direction : moyenne de 48 jours par an * administrateur technique régional Parcours 3 : moyenne de 5 jours par an * présidents : participations à 4 comités de pilotage * directeurs : participation à 4 comités de pilotage	* 1 assistante réseau santé (non cadre), * 1 animatrice régionale (cadre), * 1 référent métier, * 1 assistante de direction (non cadre), * 1 administrateur technique régional Parcours 3 (non cadre), * 14 présidents de Missions Locales (bénévoles), * 14 directeurs de Missions Locales (cadres)			
	<b>Actions relevant de l'expérimentation</b>							
Action n° 3	i. Appui à la mise en œuvre de l'évaluation ii. Coordination des instances de pilotages de l'évaluation	36 mois	44	* assistante réseau santé : 1 ETP du 01/09 au 31/12/11 puis 0,5 ETP du 01/01/12 au 26/07/13 * animatrice régionale : moyenne de 10 jours par an * psychologues : 5 ETP en 2010, 5,70 ETP en 2011, 6,40 ETP en 2012 et 6,40 ETP en 2013 * directeurs : participation à 6 comités de pilotage * présidents : participation à 6 comités de pilotage * évaluateurs : 5 jours par an * référent métier : 1 jour par an	* 1 assistante réseau santé (non cadre), * 1 animatrice régionale (cadre), * 14 psychologues (11 non cadres 3 cadres), * 14 directeurs de Missions Locales (cadres), * 10 présidents de Missions Locales membres du Bureau, (bénévoles) * les évaluateurs * le référent métier			
3. Achèvement du projet								

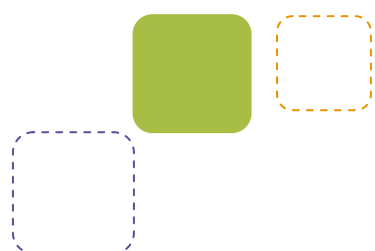


➤ **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

**Restitution finale du porteur de projet**

**Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

Numéro du projet		AP2_060		
Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
<b>Evaluation</b>				
Fiches cliniques 1 et 2	outils de suivi	psychologues, évaluateurs	format électronique	oui
Guide pour remplir les fiches cliniques 1 et 2	outils de suivi	utilisateurs : psychologues	format électronique	oui
Comptes-rendus des comités de pilotage de l'évaluation	outils de pilotage	membres du comité de pilotage	format électronique	oui
Grille d'entretiens semi-directifs pour les jeunes suivis et non suivis par les psychologues	outils de suivi (cohortes)	utilisateurs : évaluateurs, destinataires : jeunes suivis et non suivis par les psychologues	format électronique	oui
Questionnaire pour les partenaires des psychologues des Missions Locales	outils de suivi (enquête partenaires)	utilisateurs : évaluateurs destinataires : partenaires des psychologues des Missions Locales	format électronique	oui
Questionnaire pour les professionnels des Missions Locales	outils de suivi (enquête professionnels du réseau)	utilisateurs : évaluateurs, destinataires : tous les salariés des Missions Locales	format électronique	oui
<b>Intervention des psychologues en Mission Locale</b>				
Plannings des psychologues	outils de suivi	animation régionale/ directeurs/ psychologues	format électronique	oui
Fiche de poste régionale	outils de suivi	animation régionale/ directeurs/ psychologues	format électronique	oui
Dossier d'accueil psychologues	outils de suivi	psychologues	format électronique	oui
Conventions tripartites de mise à disposition	outils de pilotage	animation régionale, employeurs, psychologues, Missions Locales	format papier	oui
Fiche de saisie sur Parcours 3 (MER et entretien psychologues)	outil de suivi	psychologues	format électronique	oui
Plaquette de communication sur l'accueil des psychologues en Mission Locale (disponible dans toutes les Missions Locales participantes)	outils de communication	jeunes des Missions Locales	format papier	oui
Plaquette de communication sur le dispositif de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes	outils de communication	réseau partenaires des psychologues	format papier	oui
Plaquette de communication sur le dispositif de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes	outils de communication	réseau partenaires institutionnels	format papier	oui
Répertoire des partenaires des psychologues des Missions Locales	outils de suivi	psychologues	format papier	oui
Comptes-rendus journées de formation réalisés par les psychologues	outils de suivi	psychologues	format électronique	oui
<b>Coordination régionale</b>				
Bilan d'activité des psychologues chaque année	outils de suivi	financeurs	format électronique	oui
Tableaux de bord mensuels P3	outils de suivi	psychologues	format électronique	oui
Note de synthèse de 2010 à 2012	outils pour comité de pilotage du 17.05.2013	partenaires du dispositif, financeurs, co-financeurs	format papier	oui
Power-point présentation du dispositif pour séminaire et comité de pilotage	outils de communication	partenaires du dispositif, financeurs, co-financeurs, animation régionale Nord-Pas de Calais	format électronique	oui
Comptes-rendus des comités de pilotage politique du dispositif	outils de pilotage	membres du comité de pilotage politique	format électronique	oui
Calendrier prévisionnel	outils de suivi	animation régionale	format électronique	oui
Budget prévisionnel	outil de suivi	animation régionale	format électronique	oui



## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative



Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

